



# ASTRE-Infos

Journal bimestriel de l'Association Sarthoise des Travailleurs en Recherche d'Emploi  
affiliée au **Mouvement National des Chômeurs et des Précaires** - n°101 mars-avril 2010

## 25ème Assemblée Générale (Rencontre annuelle des adhérents)

**Mercredi 31 mars 2010 à 17h30**

**Salle « Barbara », Allée de l'Aigle Noir - Le Mans**

Accès tram ou bus - Arrêt «St Martin»

Possibilité de venir avec vos amis(es) et votre famille !

**La soirée se terminera par un toast  
porté pour le 25<sup>ème</sup> anniversaire !**

17h30 .... Accueil

17h45 .... Connaître votre association

- ses animateurs : bénévoles et salariés
- ses activités en 2009
- ses ressources financières

..... Orienter l'avenir de votre association

- élire vos représentants
- débattre et approuver ses projets

**1985...2010**

### L'ASTRE plus que jamais nécessaire

L'ASTRE a 25 ans cette année et le chômage est toujours là !

Les médias annoncent des chiffres alarmants : un million de « fins de droits » en 2010.

Il ne s'agit pas d'une catastrophe naturelle fruit du hasard. La crise financière et la voracité du capitalisme en sont la cause et les dispositifs de solidarité se révèlent très insuffisants.

Que faire ? Se terrer dans son coin en courbant la tête?

Une seule réponse à notre niveau : la solidarité! Se serrer les coudes.

Se serrer les coudes pour chercher du travail, défendre et améliorer ses droits, garder le moral.

C'est le rôle et la volonté de l'ASTRE de vous y aider au plus près.

A condition, bien sûr, qu'en qualité d'adhérents, vous répondez « présents le 31 mars prochain à notre rencontre annuelle !

A bientôt !

**L'ASTRE**

## Sommaire

- Editorial..... 1
- Votre place d'adhérent..... 2
- ASTRE infos numéro 100 ..... 3
- ASTRE à FR3..... 3
- Alerte aux « fins de droits » ..... 4



Le 4 février 2010 pour la fête du n°100 d'ASTRE Infos

# Votre place d'adhérent dans l'association ASTRE

## L'ASTRE a été créée en 1985 par des chômeurs

Elle a un double objectif :

- répondre aux besoins des demandeurs d'emploi en leur procurant divers services,
- être « la voix des chômeurs » dans la société et défendre leurs droits.

Elle est basée sur l'esprit d'entraide et de solidarité et fait appel au bénévolat. Depuis 1986, l'ASTRE adhère au Mouvement National des Chômeurs et des Précaires (M.N.C.P.).

Les adhérents connaissent surtout l'équipe des salariés qui assure le fonctionnement quotidien de l'Association sous la responsabilité de Christine TELLIER. Les demandeurs d'emploi doivent beaucoup à cette équipe ainsi qu'aux adhérents bénévoles qui assurent diverses tâches. Vous êtes témoins et bénéficiaires de leur motivation et de leurs compétences.

Les uns et les autres vous seront présentés le 31 mars prochain.

Mais l'ASTRE ne serait pas l'ASTRE c'est à dire **une association de demandeurs d'emploi**, si elle n'était pas animée par une équipe élue par vous : le **Conseil d'Administration, composé majoritairement de demandeurs d'emploi**.

C'est ce Conseil d'Administration qui prend les grandes décisions, assure le suivi des orientations contenues dans les statuts et précisées à chaque Assemblée Générale. Il a à se préoccuper de la défense des droits des chômeurs, de l'accueil, des ateliers, du financement de l'Association, de l'embauche des salariés, des contacts avec l'extérieur, du bon fonctionnement et du dynamisme de l'ensemble. C'est le Conseil d'Administration qui est responsable devant les pouvoirs publics et devant l'opinion.

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Bureau de membres qui se réunit toutes les 3 semaines et gère de plus près l'association.

## Qu'est-ce qu'une Assemblée Générale ?

C'est le rassemblement annuel des adhérents d'une association.

Ensemble, nous faisons le point sur l'activité de celle-ci, on décide de ses orientations pour l'année à venir et nous élisons le Conseil d'Administration.

Y participer est une marque d'intérêt pour une association qui vous défend et vous rend service.

C'est un encouragement pour les bénévoles et salariés qui y travaillent.

C'est aussi une occasion sympathique de rencontrer d'autres personnes.

L'A.S.T.R.E. est une association régie par la loi de 1901. Cette loi permet aux citoyens de se regrouper librement pour des objectifs humanitaires, sportifs, culturels etc...

C'est une conquête de la démocratie, un acquis et une chance de la liberté citoyenne.

Le droit d'association n'existe pas dans les pays totalitaires.

## Présentez-vous avec votre carte d'adhésion à l'Assemblée Générale pour pouvoir voter !

Les adhérents demandeurs d'emploi et précaires (au chômage, en contrats précaires ou en formation) se présentent à l'Assemblée Générale avec leur carte d'adhésion pour avoir droit au vote conformément à l'article 10 des statuts. Seuls votent les demandeurs d'emploi à jour de leur cotisation. Ils sont seuls habilités à voter pour désigner le Conseil d'Administration.

Vous noterez que l'ASTRE est une authentique association de demandeurs d'emploi et non pas un service administratif ordinaire : les chômeurs et précaires sont majoritaires au conseil d'administration. Et celui-ci est désigné par un vote des chômeurs et précaires uniquement .

## L'ASTRE adhère au M.N.C.P. - Mouvement National des Chômeurs et Précaires dont voici des extraits de la Charte :

- ◆ Etre la voix des Chômeurs et Précaires
- ◆ Associer : services aux demandeurs d'emploi et défense collective des droits des chômeurs
- ◆ Déclencher un vaste mouvement de solidarité active de toute la société en suscitant le partenariat
- ◆ S'attaquer aux causes du chômage et promouvoir des solutions comme : le partage du temps de travail et une juste répartition des revenus, d'autres modes de vie, de production et de consommation.

## Candidatures au Conseil d'Administration à présenter avant le mercredi soir 17 mars 2010

**Pour se présenter au Conseil d'Administration, il faut d'abord être prêt à s'investir dans l'association et à lui donner du temps, en souscrivant à la chartre du bon administrateur.**

- Etre à jour de sa cotisation
- Etre adhérent depuis au moins trois mois
- Etre prêt à participer activement aux réunions ( 6 dans l'année)
- Participer à la réunion de présentation du 17 mars 2010 à 18 heures.

## Nous avons fêté le numéro 100 d'ASTRE Infos !



100 numéros d'ASTRE Infos, c'est une aventure !

C'est sans doute l'un des plus anciens journaux de chômeurs en France dans le secteur associatif.

Nous avons fêté la parution du numéro 100 le jeudi 4 février dernier.

Devant les invités, j'ai pu évoquer tout le travail en équipe, toutes les multiples compétences qu'un tel journal demande.

Il faut recueillir des articles et des photos, faire des interviews, élaborer une maquette de 8 pages (pas plus !), corriger les fautes de frappe ou de français, gérer les délais avec l'imprimerie du Mans Métropole, imprimer les adresses, les coller sur le journal etc.

Au fil des années, les techniques ont évolué considérablement : nous sommes passés de la photocopie à la photocopie, à l'offset, et à l'impression numérique.

Quant au contenu, il est toujours resté fidèle à l'expression et aux différents

besoins des demandeurs d'emploi.

Nous avons tenu à inviter tous les différents artisans de ce travail collectif, passés et actuels, sans oublier les financeurs.

Avec un sérieux mêlé d'humour, Claude Brun et Annie Thibault ont coupé symboliquement le ruban entourant l'ensemble des 650 exemplaires du N° 100.

Le président, madame Pedoya, Conseillère Générale et moi-même avons soufflé les bougies ; le numéro a été distribué immédiatement à la cinquantaine d'invités.

Ceux-ci avaient pu parcourir les panneaux où une cinquantaine de « bonnes feuilles » évoquaient toute l'histoire du journal, et de l'association à travers lui.

Un pot convivial a clôturé cette sympathique petite fête.

Un merci chaleureux à tous les artisans de cette belle histoire, qui va continuer !..

Joseph Boudaud

## Reportage France 3

- Le 5 février dernier, une équipe de France 3 National était dans nos locaux. Après avoir filmé un de nos adhérent à son domicile et évoqué avec lui sa situation de demandeurs d'emploi non indemnisés, les journalistes ont été accueillis à l'ASTRE dans l'espace « cafétéria solidaire » pour recueillir les témoignages des demandeurs d'emploi.
- Dimanche 7 février, France3 National sollicite Christine Tellier pour participer à l'émission « 7 à voir » aux côtés de F. Chérèque et L. Vauquiez sur le thème des Chômeurs en fin de droits. Ce fut une belle expérience mais trop brève vu le temps de parole accordé !!!

Christine Tellier



ASTRE Infos a été imprimé gratuitement par le comité d'entreprise des Mutuelles du Mans de 1991 à 2004 avec André Jallot comme fidèle opérateur. Depuis 2004, il est imprimé gratuitement par l'Imprimerie du Mans Métropole sous la responsabilité de M. Graindorge. D'autre part, mesdames Pedoya et Karamanli, conseillères générales, ont participé aux autres frais à partir de leur dotation cantonale. Grand merci à eux tous !

### Alerte aux « fins de droits » !

Début février, les médias nationaux répercutent largement le problème du **nombre considérable de chômeurs arrivant en fin de droits courant 2010**. L'ASTRE a reçu 2 fois FR3 à ce sujet. De source de Pôle Emploi, ce chiffre s'élèverait à un million.

170 000 percevraient l'allocation de solidarité (ASS), 220 000 le RSA, 400 000 n'auraient aucune indemnisation !

Ce fait n'est pas une surprise, mais la conséquence directe des règles d'indemnisation décidées par les partenaires sociaux avec l'aval du gouvernement en 2009 (voir ci-dessous) : notamment la limitation de la durée d'indemnisation à 24 mois. D'autre part, les règles d'accès à l'ASS et au RSA jeune sont trop sévères. L'augmentation du nombre de suppressions d'emploi suite à la crise aggrave cette situation.

### Quelles solutions ?

Les partenaires sociaux se sont penchés sur le problème à nouveau le 12 février.

Que propose le MNCP ?

La solution de fond est une politique active de création d'emplois. Dans l'immédiat, il faut :

- relever le montant des minima sociaux (RSA, ASS, API), au minimum jusqu'au seuil de pauvreté (900 €)
  - élargir les conditions d'accès de l'ASS
  - créer un vrai RSA pour les jeunes
  - allonger la durée d'indemnisation
- Etat, UNEDIC et entreprises doivent participer conjointement au financement

**La situation actuelle est scandaleuse !**

**La solidarité nationale doit jouer !**

## ASTRE Infos

revue bimestrielle

N° 101 mars-avril 2010

N° de commission paritaire : 0608 G 77007

Directeur de publication : Joseph Boudaud

0,75 € le numéro

abonnement normal : 4 €

abonnement tarif adhérents :

2,50 € par an

Imprimé par

« L'Imprimerie de Le Mans Métropole »

### Exposition à voir...

Venez voir dans nos locaux, l'exposition du 100ème numéro d'ASTRE Infos et de ses cinquante « bonnes feuilles » évoquant l'histoire de l'ASTRE depuis 19 ans .

L'exposition sera clôturée le 17 mars 2010.

### Rappel des règles d'indemnisation du chômage à partir du 1er avril 2009

Ces règles ont été négociées par les représentants du patronat et les syndicats de salariés pour une durée de 2 ans. Elles s'appliquent aux salariés involontairement privés d'emploi dont la fin de contrat est postérieure au 1er avril 2009

Les personnes au chômage avant cette date dépendent donc encore de la précédente convention.

Les 4 filières d'indemnisation de l'ancienne convention laissent place à une filière unique.

Pour être indemnisé un demandeur d'emploi doit dorénavant justifier de 4 mois d'indemnisation minimum dans les 28 derniers mois (au lieu de 6 jusqu'à présent).

La durée d'indemnisation est égale à la durée d'affiliation,

selon la règle « un jour d'affiliation donne droit à un jour d'indemnisation ». Ainsi si une personne a cotisé 10 mois à l'assurance chômage, elle est indemnisée 10 mois, sous réserve qu'elle réponde aux autres conditions d'indemnisation.

Il y a cependant un plafond de durée d'indemnisation : 24 mois, sauf pour les plus de 50 ans qui ont droit à 36 mois.

La période de référence est maintenant à 36 mois pour les personnes de plus de 50 ans.

A partir de 2010, le maintien des droits à l'ARE jusqu'à la retraite sera réservée aux allocataires atteignant 61 ans (contre 60 et 6 mois aujourd'hui).

ASTRE - 57 rue Auvray - 72000 Le Mans - Tél 02 43 16 07 77

**Courriel :** [astre.mncp.lemans@wanadoo.fr](mailto:astre.mncp.lemans@wanadoo.fr) - **Site Internet :** [www.mncp.fr/astrelemans](http://www.mncp.fr/astrelemans)

**Ont participé à la réalisation et à l'expédition de ce numéro :**

Stéphanie, Christine T., Joseph, Chacha, Jamel, Guillaume, Annie et l'équipe d'expédition.

Imprimé par  
« L'Imprimerie de  
Le Mans Métropole »



Merci à Mme Jacqueline PEDOYA (Conseillère Générale) pour sa dotation cantonale qui contribue à la réalisation de notre journal ASTRE Infos.

